

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 juillet 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Madame Nathalie ERNST, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) :

Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Madame Marie-Paule LEHMANN

Rapporteur :

Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2019/335 - 01000 - Gestion financière
Admissions en non valeur des créances et remises gracieuses
pour 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'admettre en non valeur pour ce qui concerne le budget principal un montant total de 581 174,01 €, dont 12 542,36 € pour les créances éteintes ;

- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 23 788,23 € ;

- refuse d'accorder la demande de remise gracieuse formulée par la personne désignée en annexe à la présente délibération, de la somme de 500 € suite à l'émission, à son encontre, par le Département du Bas-Rhin du titre de recettes n°10670/2018 du 15 juin 2018.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale des Services



Delphine JOLY

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190708-lmc1127522-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/07/19